L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 22 FEVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philippe, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $00 à $90,000. 29 déc—6m

UN Monsieur—Désirerait prendre logement et pension dans une famille privée. S'adresser S. P., au bureau de l'ABEILLE. 19fév—3f

PERDU.

PERDU—Le Mardi-Gras, 14 février, dans le trajet des rues Marais, Ste. Anne, Remparts et Canal, un sac contenant 9 billets de $100, un billet hypothécaire de $100 et deux autres billets de $100 chacun. Une récompense libérale à la personne qui les remettra chez M. Jean-Marie Perez, 170 rue Marais. 22fév—2f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE—Son de ris et polish en lots, au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché. G. A. LANAUX, 71 et 73 rue Décatur. 22 fév—15f

A VENDRE—Graines de ris de choix Carolina et Honduras en lots au gré des acheteurs, chez G. A. LANAUX, 71 & 73 Décatur. 22 fév—15f

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété dans laquelle le café est établi depuis quarante ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyregne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse. 17 fév—1 m.

GROCERIE ET BAR—A vendre, pour cause de départ: faisant de bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, 339 rue Bourgogne, coin Kerlerec. Si pas vendue d'ici à la fin du mois, sera vendue à l'encan. 15 fév—1 sem

A VENDRE—10,000 livres de droit, de médecine et autres, nouveaux et d'occasion, en différentes langues, à la librairie de Goldthwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse—à bon marché. On achète des livres. 15 fév—1 sem

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à T. P. BOSCHER, 211 South Remparts. 11 fév—2 sem

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Lafitte & Dufilho.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 266—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. Alfred Dufilho, liquidateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—2 mars

F. H. Ehlers vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,694—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Martin Glaser, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—2 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,344. August Alt vs. ses créanciers—No 23,344. Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Auguste Alt soit reçue et convoquée pardevant John R. Legier, notaire public en cette ville, le mardi 27me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. A. Daunoy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 20 février 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 fév—21—8, 27 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs ses créanciers—No 23,30[illegible]—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm. C. Ahern, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 12me jour de mars, 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Louque, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 février, 1888.
Signé W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11, 18, 25—mars 3, 10.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 23,281—Division E—Hippolyte Damiens vs ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Hyppolyte Damiens soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le lundi, 26me jour de mars, 1888, à 11 heures A. M. pour délibérer sur son application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 février 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
14fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25ème jour de février 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Moise, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-G
18janv—18—3 25 fév.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,307—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Caroline Müller, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16fév—16 21 25

Succession de Theodor Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 004—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Wielemine Bruning administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17fév—17 22 26

Succession de Mme Emelia Fleutge, Veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 472—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Henry Beckering, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14fév—14 18 23

Succession de Alexander W. Hodge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 22 701—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Samuel M. Delano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 fév—14 18 23

Succession de Mlle Mary Todd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18 803—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Samuel G. Vegh, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 27

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel, A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..$300,000, soit	$300,000
1 Lot de.. 100,000	100,000
1 Lot de.. 50,000	50,000
1 Lot de.. 25,000	25,000
2 Lots de.. 10,000	20,000
5 Lots de.. 5,000	25,000
25 Lots de.. 1,000	25,000
100 Lots de.. 500	50,000
200 Lots de.. 300	60,000
500 Lots de.. 200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300, ..	30,000
100 Lots de $200, ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100, ..	100,000
3,136 Lots se montant à....	$1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. Rand vs. Mme Christina Kuhlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,778.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. La moitié indivise d'intérêt et tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No. 16, sur un plan lithographié et annexé à un acte passé le 7 juillet 1852, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann de Chas. Kammer; A. Ducatel, notaire, le 28 avril 1864, enregistré au bureau de transfert, livre 88, folio 53.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 17 du dit ilet, sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852 et forme l'encoignure des rues Magazine et Pleasants, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Pleasants, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Prosper A. Ducatel, notaire, en date du vingt-neuvième jour d'août 1868.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds trois pouces, entre lignes parallèles; étant la subdivision du fond du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé pardevant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, acheté par le feu John Kuhlmann de la succession de Hazemen; W. Shannon, notaire, février — 1869.

4° (A) Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Harmonie et Pleasants, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, la plus près de la rue Harmonie, aussi:

Aussi (B) Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 120 pieds entre ligne parallèles et forme cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus désigné, déposé à l'étude de T. O. Stark, ancien notaire; terrain le plus près de la rue Pleasants. Acquis par feu John Kuhlmann, de Antou Stubb; John F. Coffey, notaire, le 11 février 1862.

5° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, carré borné par les rues Tolédano, Levée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No Douze, sur un plan de B. Buisson, le 27 février 1851, déposé au bureau de T. Lisbony, ancien notaire, et mesurant trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, propriété acquise par feu John Kuhlmann d'Alfred Bouligny; T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1866, Abel Dreyfous, notaire.

7° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Jersey (Annonciation), Tolédano, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, plan portant le No 136. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent soixante de profondeur, acquis par feu John Kuhlmann de Clotille Illg; A. Ducatel, notaire, le 27 septembre 1860.

8° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Jersey (aujourd'hui Annonciation), mesurant cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes rue Sixième, cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant des terrains 1, 2, 3 et 4, sur une profondeur et façade rue Laurel de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles et formant le coin des rues Sixième et Laurel, terrain acquis par feu John Kuhlmann de Mme Martha Sullivan; Wm Shannon, notaire, le 25 juin 1868.

9° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 9 compris entre les rues Pleasants, Laurel, Constance et Toledano, désignés par les Nos 9 et 10; les dits terrains contigus les uns aux autres et mesurant chacun vingt-neuf pieds de façade rue Pleasants, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, shérif de la paroisse d'Orléans, le 12 juin 1865, enregistrés dans le bureau des transferts, livre 89, folio 121.

II. Le droit d'usufruit de la défenderesse, Mme Christina Kuhlmann à la susdite propriété laissée par son mari comme veuve et en commun, et comme légataire sous testament.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—24 31—fév 7 15 17 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis C. Jacob vs Veuve François Moules.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,990.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant, situés dans le cinquième district de cette ville, carré borné par les rues Newton, Decatur, Vallette et Verret, désignés par les numéros un, deux et trois, sur un plan de A. de Armas, voyer, en date du 5 mai 1871, annexé à l'acte d'acquisition desdits terrains, par la défenderesse de Pierre Dussau, pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883; lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit: Le terrain numéro un et deux, chacun vingt six pieds de façade rue Newton, sur cent pieds de profondeur. Le terrain No trois forme l'angle des rues Newton et Vallette et mesure vingt-six pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Newton, sur une profondeur de cent pieds sur la ligne le séparant du lot numéro deux, cent dix-sept pieds de façade rue Vallette, et dix-sept pieds sept pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Propriétés acquises par la défenderesse de Pierre Dussau, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 24 février 1883.

2° Trois certains terrains avec améliorations s'y trouvant dans les mêmes district et ilet que ceux précédemment mentionnés et désignés par les numéros quatre, cinq, six, du dit carré et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre, trente pieds deux pouces et deux lignes de façade rue Vallette sur une profondeur de soixante neuf pieds sept pouces et quatre lignes du côté du terrain numéro trois et soixante-sept pieds et quatre lignes sur le côté du lot numéro cinq et trente pieds sur la ligne du fond: le terrain numéro cinq mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-sept pieds et quatre lignes du côté du terrain numéro quatre; et soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes du côté du terrain numéro six. Le terrain numéro six mesure trente pieds deux pouces et une ligne de façade, rue Vallette, trente pieds sur l'arrière ligne, sur une profondeur de soixante-un pieds dix pouces et cinq lignes, du côté du terrain numéro cinq; et cinquante-neuf pieds trois pouces et six lignes du côté du terrain numéro sept. Acquis par la défenderesse de Frank Ferdinand de Fuentes, par acte pardevant W. H. Seymour, notaire, le 15 mai 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 fév—4, 11 18, 25—mars 3 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kathman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tremé, désigné par le numéro dix-huit sur un plan dressé par Reuter, voyer, mesurant, au pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse de Louis Imholt, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28jan—28—fév 4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,867—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Touti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Maddox, ancien notaire; lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.

Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds, et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, bornés sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.

Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 6 15 23 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'ATTRACTION —LA PLUS— IMPORTANTE —DE LA— SAISON!

Propriétés Commerciales —Situées dans le— CENTRE DE LA VILLE.

Trois Grands Magasins Dans les Bâtisse Zacharie, rue St-Charles, entre Canal et Commune

—ET—

Placements très Avantageux, Rue Gravier, face aux United Cotton Buildings.

—AUSSI—

Différents Lots et Diverses Résidences, Rues Dryades, Gravier et Union.

Deux Ilets de Terre de Choix Avenue St-Charles, face au Parc Audubon.

—ET—

Huit Magasins en Briques à Trois Etages, Rue North Peters, face au fleuve Mississipi, et touchant au Queen and Crescent Depot, Dans le Troisième District.

Vente Positive en Partage à l'Encan, A un Long Crédit et à un Faible Taux d'Intérêt.

Benjamin Newgass et autres contre Betty Newgass et autres.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de divers jugements rendus dans l'affaire ci-dessus, le 2 et le 22 septembre 1887, et d'un ordre en date du 16 février 1888, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après, savoir:

PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

Trois magasins en briques à quatre étages, faisant partie des "Bâtisses Zacharie" ou "Verandah Row," dans l'ilet borné par les rues St Charles, Canal, Camp et Commune, décrits ainsi qu'il suit:

1° Le magasin No 20 rue St. Charles. Le lot est désigné par la lettre B, sur un plan de Pilié, daté le 30 avril 1881, et mesure au pied américain, 21 pieds 11 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue du Canal, et de 100 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Commune, la ligne du fond du dit lot commençant sur la ligne de côté mentionnée en dernier lieu, mesurant 15 pieds 5 pouces, de là, sur une ligne courant à angle droit vers la rue St-Charles, 2 pieds 10 pouces 4 lignes, et sur une ligne parallèle à la rue St Charles, 6 pieds 6 pouces 4 lignes jusqu'à l'autre ligne de côté. L'édifice est No 20 de la rue St Charles, à la hauteur de 18 pieds du sol, s'étend sur un corridor du côté de la rue du Canal mesurant 9 pieds 3 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 54 pieds 11 pouces, en ligne droite, à ladite propriété à la hauteur de 18 pieds du sol, une façade totale sur la rue St-Charles de 31 pieds 2 pouces 4 lignes. Le corridor ci-dessus est désigné par la lettre A sur le plan susdit. Ledit magasin est occupé par M. Pokorny qui le loue à bail à raison de $2,400 jusqu'au 30 septembre 1888.

2° Le magasin No 22 rue St Charles, contigu au précédent et bâti sur un lot désigné par la lettre C d'après l'esquisse et dessin de dit lot mesurant 21 pieds 11 pouces sur la ligne latérale du côté de la rue du Canal le séparant de la propriété ci-dessus décrite, 97 pieds 8 pouces sur la ligne latérale du côté de la rue Commune le divisant de la propriété ci-après décrite, et 20 pieds 11 pouces 2 lignes de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail à M. Pokorny à raison de $2,400 par an jusqu'au 30 septembre 1888.

3° Le magasin No 24 de la rue St. Charles, touchant au précédent. Le lot est désigné par la lettre D sur l'esquisse ci-dessus et mesure 21 pieds 11 pouces de face à la rue St. Charles, 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue du Canal, le divisant du lot C, et 97 pieds 6 pouces du côté de la rue Commune, et 21 pieds de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail par A. Rosenthal, à raison de $2,400 par an jusqu'au 30 septembre 1888.

PROPRIETE RUE GRAVIER.

Dix lots de terre avec améliorations dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Dryades, décrits comme ci-après:

4° La résidence en briques à deux étages No 209 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 2 et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur 147 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et de 140 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne latérale opposée, avec une profondeur de fond de 29 pieds 6 pouces 4 lignes. Cette propriété est louée à bail par M. A. Metcalfe, jusqu'au 31 août 1888, au taux de $40 par mois.

5° Les Crescent Stables, No. 211 rue Gravier, composé d'un édifice en briques à deux étages. Le lot est désigné comme No. 3 et mesure 29 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 147 pieds 1 pouce 3 lignes sur l'autre ligne latérale. Cette propriété est louée à bail à M. A. E. Ravain, jusqu'au 30 septembre 1888, à raison de $125 par mois.

6° Les écuries doubles à deux étages en briques Nos. 213 et 215 rue Gravier. Le lot ou portion de terre mesure 54 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale, et une profondeur de 54 pieds 8 pouces dans le fond. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à William B. Leonard, à raison de $100 par mois.

7° La Bâtisse en briques à quatre étages No 217 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 8 et mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, et 27 pieds 4 pouces dans le fond, le tout plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à MM. Briede & Co. à raison de $75 par mois.

8° Les maisons de résidence en briques à deux étages et demi, Nos 219 et 221 rue Gravier. Les lots sont désignés comme Nos 3 et 4. Ils se touchent et mesurent chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 20 pieds 6 pouces de profondeur dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lo No 4 la plus rapprochée de la rue Baronne, 100 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne qui la divise des lots Nos 3 et 4, et 100 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 3 la plus rapprochée de la rue Dryades. Ces bâtisses sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à Mme S. Wright et Mme D. Gamble, à raison de $25 par mois chacune.

9° Les deux lots vacants 61 et 63 rue Dryades, désignés ensemble par la lettre B et mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades, 49 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur dans le fond, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, et 109 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune.

10° Le lot vacant No 65 rue Dryades (contigu au lot ci-dessus), désigné comme lot C, mesure 21 pieds de face à la rue Dryades sur 43 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

11° La bâtisse à un étage No 89 rue Dryades, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Gravier et Union. Le lot est désigné comme lot No 11 et mesure 34 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades, 33 pieds 6 pouces de largeur au fond sur 98 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 93 pieds 5 1/2 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 12. Les améliorations servent comme atelier et bureau.

12° La maison double à deux étages à deux corps de logis en briques, Nos 67 et 67 1/2 rue Union dans le même ilet que le lot ci-dessus. Le lot mesure 34 pieds 10 pouces de face à la rue Union sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

13° Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Union, Baronne et Perdido, mesurant, en mesure anglaise, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, 97 pieds 6 pouces plus ou moins en profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Union, 92 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins en profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Perdido et 35 pieds 2 pouces de large dans le fond; pas loué.

14° La maison à double corps de logis à un étage, No 105 rue Dryades, dans le même ilet que le lot ci-dessus. Le lot est décrit comme mesurant en mesure anglaise 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dryades, 27 pieds 11 pouces 3 lignes de large sur sa ligne du fond, sur 111 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Mme R. Lamense, et sur le côté le plus rapproché de la rue Perdido, il a une première profondeur de 86 pieds sur une ligne oblique qui commence de face sur la rue Dryades à une distance de 30 pieds 4 pouces, puis de là il a une profondeur de 8 pieds 10 pouces et 4 lignes, et de 25 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne courant perpendiculairement à la rue Dryades jusqu'à la ligne de frontière de la propriété appartenant anciennement à Marie H. Bastienne, auquel point il forme un angle droit de façon à refermer la largeur du dit lot à 27 pieds 11 pouces et 3 lignes, et ensuite il a une profondeur de 34 pieds 5 pouces et 4 lignes sur une ligne qui le divise de la dite propriété de Marie H. Bastienne jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne de fond.

Cette propriété est louée à Mme Henri à raison de $15 par mois.

15° La résidence en briques à trois étages No 240 rue du Camp, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, St. Joseph et Delord. Le lot est désigné comme No 5, et mesure, en mesure américaine, 24 pieds 6 pouces de face à la rue du Camp sur 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné au fond par une allée commune de 3 pieds de large ouvrant sur la rue Delord. Cette propriété est occupée par Mme A. Powers, et est louée jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.

La propriété est contiguë à la belle résidence du Dr E. A. Murphy et fait presque face à ces beaux édifices "La Bibliothèque Howard" et le "Collège Newcomb".

16° La propriété en bois à deux étages No 73 rue Erato, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Tchoupitoulas et St-Thomas, est désigné comme lot No 21, et mesure 26 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 80 pieds.

Cette propriété est louée à Mme Killeen à raison de $8 par mois.

17° Le triangle vacant ou ilet dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Prytanée, Uranie et Félicité, désigné comme ilet No 206, et mesurant 21 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 81 pieds sur un côté et 85 pieds sur l'autre. Ce n'est pas entouré. Il se trouve directement en face du "Eagle Hall", la grocerie de Jas Wilson & Cie., et entre la résidence de Chas Newman, Esq., et le "St-Anna Home". C'est un admirable site pour un parc pour y détailler des rafraîchissements ou pour un stand professionnel.

PROPRIETES DANS LE SIXIEME DISTRICT.

18° Cet ilet de terre désirable avenue St-Charles à la jonction du boulevard du Parc Audubon, et borné par l'avenue St-Charles, les rues Calhoun et New et l'avenue Boulevard; il mesure une façade totale de 227 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à l'avenue St-Charles, 227 pieds 6 pouces sur la rue New, 289 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la rue Calhoun et 345 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur le Boulevard du Parc Audubon et se trouve immédiatement à la grande entrée qui conduit à ce lieu de promenade; les terrains sont naturellement très élevés et se dessèchent par eux-même, et les environs sont parmi les plus beaux sur l'avenue St-Charles. Il fait face à la belle résidence du colonel Hunton et de Mme Gomila et sera offert dans son entier ou subdivisé en plusieurs sites pour bâtir, ainsi qu'on le demandera.

19° Le splendide ilet de terre élevé contigu à celui décrit ci-dessus, borné par les rues New, Calhoun, Benjamin et le Parc Boulevard; il mesure 228 pieds 8 pouces de face à la rue New, 233 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Benjamin, 233 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Calhoun et 233 pieds 9 pouces de face sur le grand Boulevard du Parc Audubon. Cet ilet sera offert subdivisé en quarts ou en portions moindres ainsi que le désireront les acheteurs.

PROPRIETE TROISIEME DISTRICT.

Huit magasins en briques à trois étages dans l'ilet borné par les rues North Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut, étant le même ilet dans lequel est compris le Grand Dépôt du Northeastern Railroad.—Queen & Crescent Route—et les immenses bâtisses et le Crescent Jute Manufacturing Co., et faisant face au Mississipi avec le Morgan, Texas & Pacific et le Northeastern roads passant devant, offrant une rare occasion d'obtenir de splendides sites pour entrepôt ou manufactures. Lesquels magasins sont décrits en détail comme suit, à savoir:

20° Le magasin No 124 rue North Peters coin de la rue St. Ferdinand, et désigné comme lot No 1, et mesure 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand et borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St. Ferdinand.

Cette propriété est louée à Mme Jolly à raison de $18 par mois.

21° Le magasin No 123 rue North Peters contigu au magasin ci-dessus, et désigné comme lot No 2 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St Ferdinand. Cette propriété est louée à Mme J. Swan à raison de $15 par mois.

22° Le magasin No 126 rue North Peters adjacent au précédent, est désigné comme lot No 3 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété rapporte $10 par mois.

23° Le magasin No. 128 rue North Peters est désigné comme lot No 5 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large, ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété est louée à Hugh Cain, à raison de $18 par mois.

24° Le magasin No 130 rue North Peters, est désigné comme lot No 7 et mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Peters sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St-Ferdinand. Cette propriété est louée à M. Schilling à raison de $12 par mois.

25° Le magasin No 131 rue North Peters, adjacent au précédent, le terrain mesure 22 pieds 8 pouces de face à la rue North Peters sur 134 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Montégut, [illegible] Mme Roth à raison de $15 par mois.

26° Le magasin No 132 rue North Peters adjacent au précédent. [illegible] Mme Rosald à raison de $10 par mois.

27° Le magasin No 133 rue North Peters, adjacent au précédent, [illegible]

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans [illegible]

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, No. 21 Passage de la Bourse.
22 fév—22 26—3 10 17 24mars

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22,084.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES — WARREN HOMES, encanteur — Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 22,084, en date du 16 janvier 1888, et du 10 février 1888, dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés, et autres parties intéressées, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, et mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade sur la rue Rousseau de 63 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain, et formant l'encoignure des rues Adèle et Rousseau, et fait partie du lot original 4 sur un plan par le voyer de ville daté 9 novembre 1830 et déposé au bureau de C. R. Stringer ancien notaire, et d'après un plan par John F. Braun, voyer, daté avril 1884 et déposé à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, désigné comme lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 174 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et façade sur la rue Adèle, 119 pieds 6 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et deux, hangars dans le fond.

Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet comme le précédent et attenant à la même propriété désignée comme lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds, 3 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 110 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 1, et 33 pieds 6 pouces de large dans le fond. Les dites mesures sont plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté mars 1885.

Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en bois à un étage couvertes en ardoises dans le fond.

—AUSSI—

20 actions du fonds capital de Pelican Insurance Company de $25 chacune sur laquelle $114 80 ont déjà été payés.

Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.

Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage double, sur rue Laurel, entre les rues Pleasant et Tolédano.

En termes faciles.

Succession de Thomas Clarke, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 9,990.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 10 février 1888, Dossier No 9,990 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke et autres parties intéressées, à l'encan il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation (ci devant Jersey), Pleasant, Laurel et Tolédano, désigné comme le No 12 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, tout plus ou moins, et d'après un plan dressé par Stewart & Hoffman, voyers, daté —— février, 1884.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, rue Laurel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les garanties usuelles.

Acte de vente pardevant T. Wharton Collins, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.

Dix pour cent devront être payés sur les lieux pour lier la vente.
12 fév—12,19,26—mars 4,11,17

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions à l'encan.

Succession de Horatio W. Turner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,034.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 3 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 15 février 1888, il sera vendu à l'encan—

1 action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.

2 actions de la Compagnie d'Assurances Teutonia.

Conditions—Comptant avant le transfert.
21 fév—21,25,26—mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien,

No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland, sur 100 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles;—Il y a quelque 9 chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer; un joli site pour de bons locataires.

Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
19 fév—19 26—mars 3 10 17 24

Magasins et résidences —ET— Propriétés à louer.

A l'encan pour clore les comptes.

A un long crédit! Faible intérêt.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau No. 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, il sera vendu à l'encan—

1° La résidence en briques à trois étages No 57 rue Esplanade, sur le côté nord, entre les rues Chartres et Royale et touchant à la résidence de M. A. J. Lewis et louée $25 par mois.

2° La résidence en briques à deux étages No 303 rue de Chartres, sur le côté ouest, entre Hôpital et Quartier, un grand terrain et une maison bien finie ayant beaucoup de logements, et louée $20 par mois.

3° Un magasin et résidence en briques à deux étages, No 19 rue St. Louis, sur le côté Nord, entre Chartres et Décatur; le terrain est de 42 x 101, espace pour un grand magasin et entrepôt avec de grands appartements en haut et dans le fond. La possession peut être obtenue en passant l'acte de vente.

4° La rangée de bâtisses en briques à trois étages, Nos 121 à 125 Passage de la Bourse, sur le côté Ouest, entre Conti et St. Louis; le terrain a plus de 82 pieds de face, le rez-de-chaussée peut être en usage pour de petits Shops, avec plusieurs grands appartements au-dessus, a été occupée plusieurs années par Mme Fisher et est louée à $15 par mois.

5° Le cottage en bois à deux étages, sur le Nouveau Chemin Coquillé, rue Delord, entre Locust et Magnolia; le lot est le No 7 et traverse et fait face à la rue Euphrosine, est près du pont Magnolia et du dépôt du chemin de fer Jackson, et rapporte $8 par mois.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, le reste à crédit de 1, 2 et 3 ans, avec intérêt seulement 6 pour cent par an courant, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1888. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
18 fév—18 25 26—mars 2 3

Propriété améliorée de choix —ET— Site pour bâtir AVENUE NAPOLEON.

Succession du Dr J. R. Walker.

No 23,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, savoir:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par Avenue Napoléon, rues Berlin, Coliseum, Perrier, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, mesurant chacun 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 1 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée, et le lot No 4 mesure 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux à un et deux ans de crédit à dater de la vente avec intérêt de 7 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles, assurance et transfert de police, etc., frais d'avocat, etc.; acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Preot, Esq., notaire.
15 fév—15,25—mars 3,10,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Franklin, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de la Veuve Mary Chittenden.

No 18,535.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

La propriété No 441 rue Sud Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, White ou Bassin, Euterpe et Terpsichore; le lot est le No 13 et mesure 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste sur un crédit de un et deux ans, avec lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties et 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.
25janv—25—1,11,18 25 fév.

La Résidence "Roselius," Broadway, près de l'avenue St-Charles, avec un grand ilet.

Ayant Jardin et Verger.

Succession de Mme Mary Roselius, femme de P. G. Bouny.

No 18,776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Le "Roselius" Homestead à Greenville, Sixième District de cette ville, composé de tout l'ilet de terre No 62, borné par les rues Broadway, Chestnut, Felicia et Carrollton, ayant 20 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement, et mesurant ensemble 300 pieds de face sur les rues Broadway et Chestnut, et 240 pieds de face aux rues Felicia et Carrollton.

Les améliorations comprennent une grande et solide résidence en bois à deux étages avec grandes galeries et corridors spacieux, salons doubles, chambre de réception, salle à manger, bibliothèque, caves à vins, office pour les provisions et lieux d'aisance, 8 chambres à coucher, 2 cabinets de toilette, et dans l'aile du deuxième étage; chambre à bain, quelques six chambres, cuisine et logements pour domestiques; les immenses terrains sont arrangés avec goût, il y a une pelouse; un jardin, un verger avec oranges et autres fruits, raisins, etc. Ceux qui désirent obtenir une jolie et complète demeure suburbaine avec environs agréables, sont invités à visiter cette belle propriété. Des cartes d'entrée peuvent être obtenues des encanteurs.

2° Cinq lots de terre dans le Sixième District, dans l'ilet borné par les rues Broadway, Esther, Chestnut et Wall, désignés comme lots Nos 6 à 10, les lots 6, 7, 8 et 9 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Wall sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 10 mesure 30 pieds de face sur la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur.

Termes.—Un quart ou plus comptant, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acheteurs, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de vente renfermant les clauses de garanties usuelles ayant trait aux frais d'avocat en cas de procédures, assurance et transfert de police, etc.; les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1888 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Eusèbe Bouny, Esq., notaire public.
5 fév—5, 18, 25—3, 10 mars

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Site de Valeur pour Bâtir, Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Theisman.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet. — JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888 Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme lot "B" et mesure 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 169 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 intérêt, du jour de la vente, et toutes clauses de garantie usuelles; l'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante de 1888, au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—8 15 25 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Kate Lewis. No 23,125.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—MARDI, 6 mars 1888, à 10 1/2 heures a. m., au No 92 rue Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 février 1888, il sera vendu à l'encan, les articles ci-après décrits: Jolis meubles de chambre à coucher, divans, pendule, matelas, table à extension, garde-manger, couverture, miroirs, vaisselles, tapis, stove à cuisine, bijouterie et autre articles, conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur.
21fév—21 25—3 6mars.

PAR B. ONORATO.

PAR B. ONORATO, à la salle de vente, 18 rue Bourbon, MERCREDI—

Bel ameublement de chambre à coucher en noyer, joli ameublement de salon en noyer, beau lounge de peluche soie, splendide lit fermé, magnifiques miroirs de cheminée et trumaux, sideboards et tables à extension, ornements, garnitures de cheminée de cuivre et de fer, statuettes de biscuit, berceuses, chaises, peintures à l'huile et gravures, verrerie, porcelaine et articles plaqués, portières, voitures d'enfants, bureaux, pendules et ornements, etc., etc.

Contenu d'une demeure bien meublée, transféré pour l'agrément des acheteurs, à la salle de vente 18 rue Bourbon, et en vente MERCREDI, le 22 février 1888, à 11 heures du matin.

B. ONORATO, Encanteur.
Conditions—Comptant. 19 fév—4f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cheval, Jumper Floats, Harnais, etc.

Dans l'affaire de Samuel Picard contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No. 22,744.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — MARDI, 28 février 1888, à 11 heures du matin, sur les lieux, coin Delord et Lee Circle, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 30 janvier 1888, je vendrai ce qui suit:

Un cheval.
Un Jumper.
Quatre Floats et divers harnais, etc.
Le tout conformément au memorandum enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
17 fév—17, 23, 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage d'une Location Rémunératrice,

Dans le Premier District, coin des rues Galvez et Palmyre, et la Propriété contiguë rue Galvez.

A l'Encan, à des Conditions faciles.

Succession de Mme Elizabeth Plick, veuve de Louis Routte.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E—No 21,253.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, daté du 6 février 1888, je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Gasquet et Palmyre, désigné par le No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Galvez sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Palmyre et formant l'encoignure.

2° Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même ilet, désigné par le No 19, ayant 27 pieds de façade rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue, les billets portant intérêt à 8 pour cent par an, l'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. Les acquéreurs paieront en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1888; un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Alphonse Philippe, notaire aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 18 25 mars 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessus.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division [illegible]—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 359 borné par les rues Foucher, Aline, Chestnut et Coliseum et désigné par le No. 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois et connue comme résidence.

2° Un autre lot de terre dans le même ilet désigné par le No 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, à la rue Foucher et sur ces deux lignes forme l'encoignure entre lignes parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même ilet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même ilet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, couverte en ardoises, ayant huit chambres de réception, chambre à coucher, cuisine, etc., etc. Maison retirée de la rue et une cour à la façade, embellie par des arbres et plantes. Située à proximité de plusieurs lignes de chars, marché, école, église, etc.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Alphonse Philippe, notaire, au frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigible en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
25 jan—25,28—fév 4, 11,18,25

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de Mulets, Floats, Buggy, Harnais, etc.

Dans l'affaire de William C. Ahern vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23 208—En vertu d'un ordre de cour daté le 10 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 23 février 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Aux Southern Sales Stables, rue Dryades, coin S. O. de l'Avenue Howard (anciennement rue Delord)—

18 wagons à coton, 7 mulets, 1 buggy, 1 jumper, 1 lot de harnais, 15 paloniers, traits, prélars, etc., d'après l'inventaire enliassé dans cette affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12fév—12 17 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante quatre pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte, daté le 4 mai [illegible], déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 fév—15 23 29—7 14 17 mars

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dites propriétés peuvent être rachetées expirera bientôt, [illegible] avis est par le présent donné aux [illegible] autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à [illegible] cette date, le droit de rachat [illegible] expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.
oct—

INSTITUTION CURTO, Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiées à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT

Propriétés de valeur sur la Levée, entre les rues Déléry et Tricou, et faisant face au fleuve.

Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savane.

Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.

Successions de Pierre Puech et d'Emma Florane, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 22,816.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888, les propriétés suivantes—

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Tricou, Déléry et Jumonville, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 190 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse basse ayant 4 chambres galerie derrière, cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.

2° Treize lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Reynes, Forstall et Bourgogne. Lesquels lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur et face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises ayant onze pièces, deux citernes, lieux d'aisance, écurie et une autre bâtisse dans le fond ayant deux chambres, poulailler, etc., etc.; jardin sur la façade et autres arbres fruitiers.

3° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egana et Lizardi.

Lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Royale et Lizardi, mesure 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.

Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Deux lots de terre vacants dans le même district et le même ilet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 7 et 8, mesurant, le lot No 7 47 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Royale 47 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond et 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

Le lot No 8, 47 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

5° Une certaine étendue de terre à l'usage de savane, comprenant 47 ilets situés entre les rues Mehle, Solon, Angela, Humanité, Claiborne, Angela, St-Claude et les Casernes des Etats-Unis, lesquels ilets se touchent et sont situés partie dans la paroisse d'Orléans et partie dans la paroisse St-Bernard, à savoir 27 ilets dans la paroisse St-Bernard et 20 ilets dans la paroisse d'Orléans, Troisième District de cette ville.

Pour plus de détails et dimensions se référer aux plans faits par Ch. G. de l'Isle, en date du 25 février 1888, qui seront exposés à la bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. L. Fouchy, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
22 fév—22—mars 3 10 17 24

MEUBLES.

Succession de Pierre Puech et d'Emma Florane, son épouse, No 22,816.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur,—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse MARDI, 6 mars 1888, il sera vendu à midi, à la dernière résidence du défunt, rue de la Levée, entre Tricou et Jumonville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 février 1888—

Un lot de meubles meublant.
2 charrettes de boulanger
1 cheval.
1 jument.

Conditions—Comptant.
22 fév—22 28—6 mars

Vente sans aucune réserve de la vacherie de Jean Vidou qui se retire des affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 23 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'ancienne vacherie de Jean Ferran, sur le Chemin de la Métairie, à l'encoignure de la rue d'Orléans.—

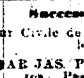

31 belles vaches laitières dont une dizaine avec leurs veaux, 4 bons chevaux, 1 taureau, 1 charrette à lait, 1 charrette à provisions (neuve), une cinquantaine de volailles et les ustensiles de la vacherie, etc. La clientèle de 25 à 25 gallons sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Au dessous de $50 comptant, et au-dessus 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
16fév—

Succession de John Lynch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,054.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 17 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1888, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Girod, aujourd'hui Villeré, St. Jean Baptiste, aujourd'hui Robertson, Port et St. Ferdinand, mesurant à une distance de 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue du Port, 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces; ensemble une maison en bois ayant trois chambres, un hangar dans la cour, citerne, lieux d'aisance, etc., le tout couvert en ardoises et d'après plan.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire.
16fév—16 25—mars 3 10 17

Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julia et Girod.

Succession De Armand Mercier—No 15 204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Commune, Dryades et Remparts; lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à étage avec entre-sol, avec corridor d'entrée, galerie devant, derrière et sur le côté, cour pavée, citerne, cabinet, hydrant, porte cochère, etc., etc.

2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.

Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.

Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un terrain vacant de prix, situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julia, mesurant 51 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Baronne, sur 96 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Condition.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs lesquels billets seront garantis par hypothèque, et portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Alphonse Philippe, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acquéreurs.
31 janv—31—fév 4, 11, 18, 25—mars 3.

Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St. Pierre No 416.

Succession de Mme veuve Louis Herle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22 879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74; en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangars, hydrant, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet renfermé par les rues St-Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 166 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.

Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4 11 18 25 fév—3 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm C. Hardwick vs. ses créanciers—No. 20,248—Division BA—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars 1888, à 11 heures a.m., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé, W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

Succession de Mme Mary Ann Durmeyer, femme de Christian Durmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,309—Division B—Attendu que Christian Durmeyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Ann Durmeyer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE

CINQ MAISONS DOUBLES.

Vis-à-vis l'Eglise Ste-Anne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale,—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique:

Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur, désignés par les numéros municipaux 280, 282, 284 et 286 rue St-Philippe et 172 rue Roman. Pour mesures correctes et détails voir les plans d'Edgar Pilié, à la Bourse des Encanteurs d'après lesquels plans les propriétés seront vendues et aussi voir les annonces dans le "Picayune".

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un et deux ans de crédit pour billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, assurance et transfert de police et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur payant en sus du montant de son adjudication, les taxes de 1888, est tenu de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Alphonse Philippe, notaires, aux frais de l'acquéreur.
18 fév—

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Julia Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession.

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 508, anciennement ilet No 33, borné par les rues St-Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré; le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan dressé par J. Pilié, 21 avril 1836, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, comme No 9 du livre de plans No 1; le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, retirée de la rue, avec quelque deux chambres et cabinets, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 158, borné par les rues Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de M. Mare et de l'autre côté par la propriété de J. A. Lecroix, mesurant plus ou moins, environ 24 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 134 pieds de profondeur, les lignes courant d'une façon parallèle jusqu'à une certaine profondeur, puis se fermant à une certaine distance de façon à former un joint ou angle. Les améliorations comprennent les bâtisses connues par le numéro municipal 36 rue Kerlerec (anciennement Paix) ayant quelque huit chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.

3° Un morceau ou une portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 519 borné par les rues Gravier, Commune, Johnson et Galvez, faisant partie d'un lot désigné par le No 7 dans l'ilet récemment connu comme le No 14 d'après un plan dressé par J. Bringier, voyer, daté le 20 avril 1849, et déposé au bureau de H. L. McCay, un notaire en cette ville; la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, 18 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux chambres et cabinet, petit hangar, poulailler etc., connu par le No municipal 264 rue Gravier.

Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, à douze mois de crédit [illegible] portant intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à paiement avec 5 pour cent frais d'avocat sur la dite balance s'il devient nécessaire de procédures pour recouvrer le paiement de la dite portion de crédit de l'enchère, garantie par hypothèque spéciale, et garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et par la clause d'assurance usuelle.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
1 fév—18 25—3 10 17 24 mars

Dans l'affaire des mineurs Ducongé.

No. 23 041.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1888, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, la partie du fond de la propriété désignée par le numéro municipal 131 rue Douane, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville et mesurant, sur une ligne parallèle avec la rue Douane et à une distance de 95 pieds 6 pouces de la dite rue, 32 pieds 5 pouces 7 lignes de largeur et une profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles, jusqu'à la ligne du fond du lot original, de laquelle [illegible] suivant un croquis de J. Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant C. G. Andry, notaire en date du 26 janvier 1888.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, aux frais de l'acquéreur.
4 fév—4 11 18 25—3 10 mars

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Kenney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20 [illegible]77.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1888, pour le compte de la dite succession la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Johnson, désigné par le No 7 sur un plan dressé par le Bezenstein, le 6 mars 1867 déposé au bureau de Wm J. Castell notaire public dans la dite ville. Le dit lot de terre formant le coin des rues Gravier et Galvez, et mesurant d'après le dit plan 30 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur et façade rue Gravier de 100 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété achetée par Alexander Hauck d'après un acte passé pardevant W. J. Castell notaire public, le 11 avril 1871.

Conditions—Une moitié, ou plus comptant, la balance à un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur; ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles ayant trait à l'assurance, aux frais d'avocat, frais et dépenses, etc. La partie à crédit du prix d'achat portera intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement; l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.

Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 28—fév 4 11 18 25

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Félicité.

Théo. Lilienthal vs ses créanciers.

No 20,834 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CO., ALEX LEVY, encanteur—SAMEDI, 10 mars, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 octobre, 1887 et d'un ordre amendé daté du 30 janvier, 1888, de la même Cour dans l'affaire de la surdite insolvabilité, la propriété, ci après décrite, savoir—

Un certain terrain et les améliorations qui s'y trouvent ainsi que tout ce qui y appartient, situé dans le plus beau district de cette ville et désigné par le numéro quinze dans le carré borné par les rues Félicité, Camp, Chestnut et St-Marie sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer le 13 mars 1849, et déposé au bureau de J. P. Gilly, alors notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de façade rue Félicité sur une profondeur de 137 pieds 11 pouces sur la ligne du terrain No 14 et 132 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 16 et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur [illegible] en commun avec [illegible] et face à la rue Félicité.

Conditions comme suit:—

Un quart ou plus comptant [illegible] crédit d'un, deux et trois ans [illegible] des acquéreurs et les paiements [illegible] des billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de leur date jusqu'au paiement, garantis par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. L'acte ou les actes de vente contiendront les clauses usuelles de garantie relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de police d'assurance, etc.

Actes de vente pardevant G. W. Christy, notaire, au frais des acquéreurs.

L'acquéreur doit assumer et payer les taxes de 1888.

Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis après l'adjudication pour lier la vente.
8 fév—8 15 22 29—mars 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt, que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff, et dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév